



Le discours “ institutionnel ” d’introduction des TIC dans l’enseignement supérieur français : écrire/s’inscrire dans l’innovation

Françoise Thibault, Christine Barats, Hélène Cardy

► To cite this version:

Françoise Thibault, Christine Barats, Hélène Cardy. Le discours “ institutionnel ” d’introduction des TIC dans l’enseignement supérieur français : écrire/s’inscrire dans l’innovation. congrès de la SFIC, Nov 2002, Marseille, France. pp.125-131, 2002. <edutice-00258600>

HAL Id: edutice-00258600

<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00258600>

Submitted on 29 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Christine Barats, Université Paris V
Hélène Cardy, Université de Paris VIII
Françoise Thibault, Université Paris XIII

cbarats@wanadoo.fr
helene.cardy@univ-paris8.fr
francoise.thibault4@wanadoo.fr

Résumé :

Le discours « institutionnel » d'introduction des TIC dans l'enseignement supérieur français : écrire/s'inscrire dans l'innovation

La thématique de ce XIIIème congrès met l'accent sur l'intérêt scientifique d'un questionnement méthodologique et théorique sur les « objets » propres aux SIC et en particulier, sur leurs modalités d'articulation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Une première remarque s'impose : ces deux expressions si proches d'un point de vue lexical posent la question des liens entre sciences et technologies. Les TIC semblent à ce point liées à la communication que pour certains auteurs comme Pierre Musso (1997), la métaphore du réseau, au cœur des discours et des pratiques sur les TIC, n'est en fait qu'une technologie de l'esprit, versant technique et idéologique de la communication. Son approche critique de la communication le conduit à considérer la communication comme, tour à tour, « religion, théorie et action confondues » (Musso, 1997 : 10).

Le lien entre les sciences et les technologies de l'information et de la communication s'avère complexe car « la communication joue sa partition à la fois sur un front « empirique », celui de la stratégie des acteurs, et sur un front « théorique », celui des discours et représentations qui accompagnent et légitiment ces stratégies » (Musso, 1997 : 9).

Nous nous proposons d'éclairer un aspect de ce questionnement général en présentant les premiers résultats d'une recherche collective qui révèle l'importance des logiques institutionnelles et des logiques discursives à propos de l'intégration des TIC dans le champ de l'enseignement supérieur. Notre définition des TIC en tant que technique et discours sur ces techniques inclut la radio, l'audiovisuel, l'informatique, le multimédia et leurs différentes applications.

Quelles sont les logiques institutionnelles, économiques, politiques et sociales que l'on peut observer dans les discours institutionnels du supérieur¹ d'intégration des TIC ? Comment saisir ces logiques ? Que nous apporte l'analyse de discours ?

Ces questions s'inscrivent dans le champ des SIC et elles s'y confondent. La prudence méthodologique exige ces précisions si l'on souhaite articuler réflexion théorique et analyse empirique.

Nous ne présentons ici qu'une première phase de notre travail, la constitution des terrains et les premières observations. Celles-ci portent sur les discours que nous avons qualifiés d'institutionnels car émis par l'autorité de tutelle à savoir le MENR (Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche) ou bien le gouvernement ou le parlement. Notre projet a pour ambition de dépasser cette approche synchronique

¹ Par commodité, nous utiliserons « supérieur » pour « enseignement supérieur ».

et institutionnelle en examinant dans un deuxième temps les discours émis par les établissements et les acteurs (étude des différents contrats et projets ; entretiens auprès des acteurs des établissements) et en comparant les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur (perspective technologique liée à la succession de techniques : audiovisuel 1970-1980, informatique 1980-1990, multimédia et numérique 1990-2000²).

Méthodologie, Corpus

Les pratiques sociales liées aux TIC s'accompagnent souvent de discours sur la nouveauté et l'innovation. Comme le souligne Patrice Flichy (2001), les discours sur les techniques précèdent les pratiques sociales, ils contribuent à ouvrir le champ de ces pratiques en utilisant des arguments, des figures, des récits qui inscrivent les techniques dans un champ de possibles, un champ d'imaginaire parfois techniciste, parfois utopique. Que ce soit la télévision ou la vidéocassette, il y a trente ans ou plus récemment Internet ou les dispositifs de visioconférence, tout se passe comme si l'innovation était au cœur de ces technologies. Le champ du supérieur n'échappe pas à l'introduction de ces toujours « nouvelles » technologies et aux discours qui la légitiment.

Concernant la période contemporaine (depuis 1990), nous avons retenu deux types de discours, liés à des énonciateurs institutionnels différents :

- les discours parlementaires (les principaux rapports parlementaires portant sur les TIC dans l'enseignement supérieur depuis 1992),
- les discours du ministère de tutelle et du gouvernement (textes de cadrage ou d'orientation du MENR pour les contrats d'établissements et les appels à projets Campus numériques, Programme d'Action Gouvernementale pour l'entrée de la France dans la Société de l'Information (PAGSI).

Cette « typologie »³ d'observables nous permet d'examiner :

- des discours que nous pourrions qualifier de politiques car proposant des « visions » gouvernementales ou parlementaires de l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur,
- des discours administratifs car émis par l'autorité de tutelle qui « encadrent » les discours de mise en pratique, c'est-à-dire les projets des établissements pour les contrats quadriennaux ou les réponses aux appels à projets.

Comment est définie l'innovation ? Quel est l'imaginaire des TIC dans le champ du supérieur ? Quelles sont les logiques qui caractérisent ces discours ? Quels en sont les thèmes, les récurrences ou au contraire les divergences ? Y a-t-il un décalage entre les discours et les pratiques ?

Il s'agit de prendre en compte le cadre discursif qui détermine les règles du type d'écrit (appel d'offre, projet, rapport), mais également de mesurer qualitativement et

² L'apparente succession de techniques ne signifie pas des filiations ou des collaborations structurelles au sein des établissements. Par exemple, les cellules informatiques ne sont pas forcément associées aux structures TIC si l'on observe la pratique des différents établissements.

³ Notre projet vise également à questionner cette typologie, mesurer sa pertinence dans le champ des TIC.

quantitativement les variations lexicales et sémantiques (quel lexique, quelles représentations) en fonction des différentes sources.

Notre conception de l'analyse de discours implique une réflexion sur les conditions de production de ces « discours » (quel est le contexte socio-politique « d'écriture » des textes ? qui écrit ? quelles sont les logiques en présence ?), mais également un travail sur les principaux modes d'argumentation utilisés. En effet, s'il existe plusieurs types de discours, avec des « auteurs » différents (parlement, gouvernement, établissements, administration ou autorité de tutelle), les analyses lexicales et argumentative permettent de mettre en évidence les constantes ou les fluctuations des représentations des TIC dans les discours.

Du point de vue de l'analyse du discours, nous nous situons dans une perspective qui lie étroitement pratiques sociales, discours et représentations, nous considérons que le discours est l'élément central d'une situation qui interagit avec lui et définissons le discours lui-même comme une pratique productrice de sa propre réalité. Dans cette optique, confronter des discours sur un même thème revient à confronter les réalités différentes que construisent les discours et non pas à les confronter à un référent extérieur.

Il s'agit, dans la présentation de cette première phase de la recherche, d'analyser les discours sur les TIC, les logiques en présence (institutionnelles, communicationnelles), les principales représentations des TIC, les similitudes ou les différences selon les types de discours issus de notre corpus.

Logique intergouvernementale et logique ministérielle : divergences et similitudes discursives

Tout chercheur doit constater les difficultés méthodologiques liées à son terrain. Quels types de documents collecter et analyser ? Comment analyser ces textes ? Ces questions triviales accompagnent tout travail de terrain qui souhaite articuler réflexion méthodologique et rigueur scientifique. Dans le cas du MENR, les nombreux changements de bureaux, liés aux réorganisations ministérielles, ainsi que les changements de personne ont pour conséquence une déperdition des archives papiers et numériques. La constitution du corpus a été repensée à la suite des entretiens et des recherches que nous avons menés. Nous avons privilégié les textes de cadrage envoyés par le Ministère aux établissements dans le cadre de la politique contractuelle. La mise en place des contrats quadriennaux à partir de 1988 a contribué à l'émergence de nouvelles représentations de l'université (Musselin, 2001 : 18). Christine Musselin note une redéfinition du système universitaire français avec la mise en place, à la suite la loi de 1984 visant à accorder plus d'autonomie aux établissements, de la politique dite de contractualisation. L'introduction des TIC dans le supérieur s'inscrit dans ce contexte institutionnel en mutation qui vise à faire primer une logique de projet au détriment d'une logique dite de « guichet ».

Chaque année le Ministère envoie donc un texte aux établissements concernés afin de proposer des orientations, un cadre national aux préoccupations locales. Ce texte a subi des modifications plus ou moins importantes. Seuls deux de ces textes ont fait l'objet d'une publication au BO : les circulaires sur la politique contractuelle de 1989 et de 1998.

Un examen rapide de ces textes, publiés ou non au BO, indique une incertitude terminologique. Ainsi, si en 1989, il est question des « nouvelles technologies, c'est

dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement : « L'utilisation pédagogique de l'audiovisuel, de l'informatique, de la télématique favorise l'individualisation de l'enseignement, l'organisation d'actions de soutien, le développement d'activités nouvelles, contribuant ainsi à une plus grande autonomie et à la réussite des étudiants »⁴. Il est précisé que les projets devront s'intégrer aux formations et s'inscrire dans un schéma directeur. Entre 1989 et 1998, les expressions se multiplient : « nouvelles technologies d'enseignement » (3/12/90), « ressources informatives et nouvelles technologies » (3/05/96), « ressources informatives » (9/07/97).

En 1998, plusieurs expressions demeurent « nouvelles technologies d'enseignement » et « nouvelles technologies d'information et de communication »⁵. Si les rapports entre l'autorité de tutelle et les établissements se modifient avec la « routinisation » de la politique contractuelle (nouveau mode de pilotage), le contexte technologique se modifie, ainsi que les profils étudiants. Les effectifs étudiants en croissance exponentielle dans les années 1980 tendent à stagner, voire à diminuer. La logique quantitative s'oriente vers une logique qualitative des offres de formation. Pour schématiser, on observe une première orientation qui conduira à une répartition de compétences au sein des différentes directions du Ministère au début des années 1990 : informatisation des ressources (politique documentaire), modernisation de l'informatique de gestion, nouvelles pratiques pédagogiques (enseignement sur mesure, 1996, rapport de Maryse Quéré, aide aux étudiants etc.). Un changement d'organigramme au sein du MENR en 1997 souligne cette orientation : trois directions au sein du MENR vont être impliquées dans la politique contractuelle et les TIC : la DT (direction de la technologie), la DR (direction de la recherche qui supervise entre autre la mise en réseau via Renater) et la DES (Direction de l'enseignement supérieur qui supervise la politique contractuelle et en son sein, la politique documentaire et la politique de gestion). Cette partition thématique et institutionnelle⁶ des TIC qui se manifeste en 1997 dans les textes de l'autorité de tutelle s'inscrit dans un contexte plus global d'entrée de la France « dans la société de l'information ».

Une logique institutionnelle spécifique de « modernisation » des pratiques pédagogiques et d'égalité des chances face aux techniques rencontre une logique politique de contractualisation des établissements ainsi qu'une logique intergouvernementale de compétitivité française dans le champ des TIC, comme en témoigne le PAGSI. En effet, l'introduction des TIC en France a été politiquement affirmée et symboliquement énoncée lors de l'adoption⁷, en janvier 1998, du PAGSI. Ce texte de cadrage définit, entre autre, six chantiers prioritaires en matière d'introduction des TIC et accorde une place privilégiée au champ de l'enseignement. Il constitue une mise en mots sur l'innovation qui précède et « encourage » l'introduction des TIC dans le champ des pratiques sociales. L'expression TIC est définitivement propulsée au devant de la scène symbolique. Quels en sont les enjeux et les pratiques au niveau intergouvernemental et au niveau ministériel ?

⁴ In BO, N°13, 30 mars 1989, p. 763.

⁵ C'est à cette date que le ministère entreprend lui aussi la modernisation de ces procédures en proposant aux établissements une remontée informatisée des informations dans le cadre de la politique contractuelle.

⁶ Et financière, mais nous ne développerons pas cette approche ici.

⁷ Par le Comité interministériel pour la société de l'information (CISI) du 16 janvier 1998.

Très rapidement, nous pouvons souligner l'importance du contexte international comme argument d'une approche technophile : la compétitivité internationale justifie l'entrée de la France dans la société de l'information et donc l'utilisation des TIC. L'enjeu est économique, social et politique. Au niveau des établissements, mais également des autres textes du PAGSI sur la mise en place du programme, cet argument se dilue au profit d'une approche par secteur : équipement, recherche, formation, pédagogie (innovation pédagogique), gestion.

Les nouvelles technologies dans les rapports officiels

Pour la période concernée, les rapports parlementaires étudiés constituant le corpus initial sont peu nombreux⁸. Plusieurs raisons peuvent être invoquées, mais puisqu'il s'agit dans un premier temps de consulter des textes donnant des indications sur les choix de politiques publiques à mener dans l'enseignement supérieur, ces rapports sont retenus ici parce qu'ils sont les plus souvent cités dans les documents officiels traitant des nouvelles technologies, de leur insertion et de leurs usages. Ce phénomène de citation est retenu en l'occurrence comme une logique d'écriture et une logique d'autorité, signe du crédit que l'on peut leur accorder⁹.

Nous éprouvons cependant une certaine gêne à cerner ce corpus de rapports parlementaires. En particulier, il est difficile de dater réellement le début d'un questionnement "officiel" sur l'introduction et l'usage des technologies, par conséquent, il nous faut décider que pour une période donnée les textes de références seront certains écrits plutôt que d'autres. Une autre difficulté est liée au discours sur la modernisation, et sur le moment réel de son émergence. Tout cela pose le problème de la cohérence du corpus, de sa taille et de sa clôture.

Par ailleurs, ces discours, qui ne sont autres que des discours de commande (cf. lettres de mission¹⁰), constituent en quelque sorte un cadre d'orientation sur

⁸ Ont été retenus dans un premier temps une dizaine de rapports sur les nouvelles technologies qui ont trait de près ou de loin à l'enseignement supérieur. Leur sélection faite après une interrogation sur la citation comme procédure de légitimation donnera lieu à une réflexion plus poussée sur la circulation des discours.

Nous citerons ici uniquement : *Le désir de France : la présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information*, Rapport au Premier ministre, Patrick Bloche, 1998.

⁹ Ainsi par exemple le rapport sur *"les réseaux de la société de l'information"* qui indique en introduction : "Le présent rapport bénéficie naturellement des travaux qui l'ont précédé. Il ne reprend pas, par conséquent, sinon pour rappel, ce qui a été utilement décrit ailleurs. Ainsi, en ce qui concerne les supports de communication, la présentation des bouleversements technologiques en cours et le processus de convergence entre les secteurs de l'informatique, de la communication et de l'audiovisuel ont été développés dans le rapport au Premier ministre de Gérard Théry (*Les autoroutes de l'information*). De même, en ce qui concerne les contenus, le rapport sur les téléservices de Thierry Breton (*Les téléservices en France*) offre une analyse détaillée des principales catégories de services susceptibles de se développer au moyen des réseaux de télécommunication".

¹⁰ "(...)Au-delà de l'analyse des enjeux, non seulement culturels, scientifiques et diplomatiques, mais également commerciaux, des nouvelles technologies, il conviendra que vous dressiez un bilan précis des projets existants des administrations, des entreprises et de tous les acteurs de la francophonie(...)", Lionel Jospin, rapport de mission sur la présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information, 1998.

"(...) Le développement des réseaux de l'information et l'appropriation par nos concitoyens des nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un enjeu fondamental du développement de notre pays (...) [cette mission] afin de clarifier les régimes juridiques et fiscaux de ces nouveaux services ainsi que des matériels en permettant l'accès et de proposer les mesures nouvelles que pourrait prendre le gouvernement pour favoriser le développement de l'utilisation de ces

l'introduction des TIC dans le supérieur dans la mesure où ils sont censés proposer un état des lieux, voire inspirer ou préciser d'éventuelles politiques publiques.

Peut-on parler de discours d'expertise et/ou de légitimation ? Quelles sont les modalités d'articulation des TIC au champ du supérieur ? Sur quoi s'appuient les "acteurs", ceux là même qui "pensent" les programmes et les formations ? Comment naissent leurs décisions d'intégrer les TIC dans les cursus qu'ils mettent en place ? Génération spontanée, nécessité face à la concurrence, ou application des discours officiels (parlementaires ou issus du MENR) ? Ces rapports ont-ils un effet mesurable en termes d'action ?

Quelques questions parmi d'autres, auxquelles notre étude pourrait apporter des réponses. Il s'agit en réalité de s'interroger sur la façon dont on situe les discours les uns par rapport aux autres, sur les logiques qui sont en œuvre, en particulier les logiques discursives qui sont mises en place pour renforcer des logiques institutionnelles, sur les éléments qui seraient des dénominateurs communs entre toutes ces prises de paroles. Pensons par exemple à tout le discours sur l'équipement, la technique...

Une lecture rapide de ces rapports permet de constater que la part réservée à l'enseignement supérieur est assez réduite par rapport au discours sur le secteur privé en particulier. Ce qui nous conduit à regarder la façon dont ceux qui vont produire un discours plus pragmatique sur la nécessité d'introduire les NTIC, vont se réapproprier un discours qui concerne peut-être davantage les entreprises... Nous serons particulièrement attentives aux logiques de discours liées à la formation des acteurs, formation politique en l'occurrence, qui oriente notamment le choix de la terminologie et de la rhétorique employée.

Ainsi, voyons brièvement le Rapport Bloche¹¹, qui nous permet ici de tester la validité de nos questionnements. Ce rapport porte sur l'impact des technologies de l'information sur la présence internationale de la France, parce que "naviguer sur la toile, c'est naviguer dans l'océan des langues, et croiser ainsi le désir de France". Cette conclusion quelque peu bucolique achève un rapport dont les propositions concrètes s'organisent autour de quatre pôles.

Le premier suggère des moyens à mettre en œuvre (des contenus et des services) pour favoriser le développement de la langue française, avec divers arguments à la clé. Ces arguments et les préconisations qui en découlent portent sur des contenus de nature et de niveau très hétérogène. En effet l'échelle des nécessités est bien grande entre "connecter les professeurs de français : proposer à chacun une adresse électronique", "concevoir et construire le site "portail" des professeurs de français", par exemple, et "organiser des " États généraux de l'enseignement à distance """, "créer une grande " Université française en ligne " (...) et lui donner un nom bien visible : "la Sorbonne internationale """. Entre ces deux pôles qui donnent bien la mesure des écarts dans les décisions à prendre, d'autres éléments interviennent, qui ressemblent à des propositions d'étapes : "Accélérer la mise en réseau des Espaces culture multimédia", "Créer un label " éducation nationale française """, "Renforcer la présence de la France dans les programmes de l'Union européenne et de l'UNESCO,

technologie par l'ensemble de la population(...)", Alain Juppé, rapport de mission sur internet, un vrai défi pour la France, 1998.

¹¹ Cf infra.

"Inciter fortement les acteurs publics et privés français à s'impliquer dans les actions portant sur la formation en ligne", "Inciter les enseignants à développer des "jumelages électroniques", qui ne doivent pas se limiter aux écoles francophones"...

Outre ces propositions très différentes, il est question d'organisation stratégique de plus grande ampleur, impliquant une prise en compte d'enjeux économiques, culturels, bref une approche plus globale des phénomènes...

Ainsi, partant du constat, comme dans le PAGSI cité plus haut, qu'"il y a peu, la France était en retard dans la société d'information", P. Bloche soulève la nécessité pour réduire ce retard, d'adopter des "politiques adaptées". Interviennent alors un ensemble de propos qui parlent non seulement de contenus, mais qui laissent apparaître l'utilisation de termes comme "les stratégies d'information et de communication de plus en plus efficaces, ", "des technologies numériques comme outil privilégié pour atténuer les disparités", de "développement de la notion d'intérêt général dans l'espace numérique", et de la nécessité d'identifier tout cela dans différents secteurs : la culture, l'offre d'éducation et de formation, le droit, la recherche scientifique et la santé".

Ainsi se trouve transférée à l'enseignement supérieur toute une thématique qui renvoie à des questions de visibilité, de rentabilité, d'impact, de concurrence, de synergie entre les acteurs, de marché de la formation, de favoriser l'innovation ("pour l'heure, l'offre de formation française manque de visibilité et d'agressivité"). Il est question même de "stratégies coordonnées de développement".

Les trois autres pôles sur lesquels nous nous attarderons moins traitent des points suivants : comment mieux se préparer à l'international par les TIC (les propositions concernées portent sur la nécessité de développer des sites internet, des produits multimédias en général (entreprise de presse en ligne, portails)) ; comment développer de nouvelles stratégies d'exportation (où la francophonie est mise en avant, et doit être maintenue et développée grâce à l'intervention de différents outils (création de pages html, de cédérom, de label francophone,...) ; comment découvrir de nouveaux territoires de diplomatie et de coopération (développement de formations, suivi des actions menées...).

Tout ce discours est orienté de façon à montrer la nécessité d'avoir recours aux NTIC, et laisse entendre que sans une vision prospective la France court à sa perte. C'est le caractère indispensable de rester, voire de rentrer dans la course technologique qui guide ces réflexions. On pourrait presque dire que l'éventail des propositions élaborées est trop important pour produire un résultat probant.

Références

- Flichy, Patrice, L'imaginaire d'Internet, Paris : la Découverte, 2001.
- Musselin, Christine, La longue marche des universités françaises, Paris : PUF, 2001.
- Musso, Pierre, Télécommunications et philosophie des réseaux, la postérité paradoxale de Saint Simon, Paris : PUF, la politique éclatée, 1997.